

Mairie de Cesny aux Vignes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le six avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de conseil de la mairie de CESNY AUX VIGNES, petite salle Gobusseau, sous la présidence de Monsieur Éric DUVAL, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DUVAL Éric, Maire, CALLEJAS Christian, CHARLES Aurélie, VANNESTE Jean-Paul, Adjoint au Maire, AOULINI Magali, BOURBIA Karim, CHESNEL Mickaël, HEUZÉ Marie-Laure, KOKINOS Huguette, LAMBERTZ Guillaume et PLANQUE Vincent, Conseillers Municipaux.

Madame HEUZÉ Marie-Laure a été nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelait les sujets suivants :

I - AFFAIRES GENERALES :

1°) Approbation du compte rendu de la réunion du 9 février 2021,

II - FINANCES :

1°) Budget général de la Commune :

① Compte de gestion 2020

② Compte administratif 2020,

③ Affectation des résultats 2020,

④ Budget primitif 2021 :

▪ Impôts directs : vote des taux communaux 2021,

▪ Subventions aux associations.

2°) Assurance et risques statutaires du personnel ⇒ nouveaux contrats,

III - VOIRIE ET TRAVAUX :

1°) transfert éclairage public Le Botelet

IV - QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Éric DUVAL, Maire, rappelle l'actuel contexte sanitaire ainsi que l'organisation de cette réunion en période de couvre-feu et de confinement. Le public n'est par conséquent pas autorisé à y assister. De son côté, la commune n'est pas en mesure de retransmettre cette séance sous la forme dématérialisée. Il propose donc aux élus de voter la tenue de cette réunion en huis-clos.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, et vu l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité, décide que cette réunion se déroule à huis-clos.

I - AFFAIRES GENERALES

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 FEVRIER 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 9 février 2021 est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de Madame HEUZÉ Marie-Laure, absente lors de la réunion.

II - FINANCES

1°) BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

① COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 du budget général de la Commune a été réalisée par Madame DUBOIS-GALLAIS, Trésorière Municipale de l'ex trésorerie de Troarn, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif.

Aussi, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Madame la Trésorière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte de gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

② COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur VANNESTE Jean-Paul, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES	REALISATIONS	RECETTES	REALISATIONS
Chapitre 011	78 286.25 €	Chapitre 013	2 541.55 €
Chapitre 012	160 941.27 €	Chapitre 70	31 073.91 €
Chapitre 014	15 871.00 €	Chapitre 73	157 231.62 €
Chapitre 65	59 299.51 €	Chapitre 74	109 023.86 €
Chapitre 67	787.20 €	Chapitre 75	1 379.84 €
		Chapitre 76	4.61 €
		Chapitre 77	148.20 €
		TOTAL	301 403.59 €
		Résultat 2019 reporté	221 929.77 €
TOTAL	315 185.23 €	TOTAL	523 333.36 €

- Section d'investissement :

DEPENSES	REALISATIONS	RECETTES	REALISATIONS
Chapitre 21	22 146.38 €	Chapitre 10	7 675.29 €
Résultat 2019 reporté	3 837.80 €	Chapitre 13	3 225.78 €
		Article 1068	4 987.80 €
TOTAL	25 984.18 €	TOTAL	15 888.87 €

Soit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes			
- Prévues	275 290.23 €	116 987.00 €	392 277.23 €
- Réalisées	301 403.59 €	15 888.87 €	317 292.46 €
Dépenses			
- Prévues	497 220.00 €	113 149.20 €	610 369.20 €
- Réalisés	315 185.23 €	22 146.38 €	337 331.61 €
Résultat exercice	- 13 781.64 €	- 6 257.51 €	- 20 039.15 €
Report antérieur (2019)	221 929.77 €	- 3 837.80 €	218 091.97 €
Résultat cumulé	208 148.13 €	- 10 095.31 €	198 052.82 €

Restes à réaliser 2020	43 125.00 €
Restes à recouvrer 2020	79 900.00 €

③ AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Considérant les résultats du Compte Administratif 2020, lesquels s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : + 208 148.13 €

Section d'investissement : - 10 095.31 €

Considérant l'état des restes à réaliser, lesquels s'élèvent à 43 125 €, ainsi que l'état des restes à recouvrer, lesquels s'élèvent à 79 900.00 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter ces résultats au budget 2019 de la manière suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	208 148.13 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	208 148.13 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 10 095.31 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	208 148.13 €

④ BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget 2021 a reçu l'aval de Madame DESCELIER-HUE, Conseillère de la Trésorerie de Mondeville aux décideurs locaux, le 30 mars dernier. En raison des nombreuses réunions auxquelles elle est invitée, celle-ci n'a pu se libérer pour le conseil municipal de ce soir mais a précisé qu'elle serait présente en 2022.

Avant d'aborder l'étude du budget 2021, Monsieur le Maire rappelle la réforme engagée par l'État dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Désormais, pour compenser à l'euro près la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée. Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux voté par le conseil départemental soit en ce qui concerne notre commune, un taux de foncier bâti de 20.83 % (taux communal 2020) + 22.10 % (taux départemental 2020) soit 42.93 %.

▪ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire, au budget de l'exercice 2021, le versement des subventions suivantes :

Association	Montant	Vote
Anciens Combattants	300.00 €	10 voix Pour (Éric DUVAL, membre du Bureau de l'Association n'a pas pris part au vote)
Association des Parents d'élèves	750.00 €	11 voix Pour

▪ IMPOTS DIRECTS : VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux communaux de 1% ; il est rappelé que ceux-ci demeureraient inchangés depuis 2017 et que le fait de les avoir gelés pendant plusieurs années avait eu des conséquences importantes pour les contribuables, puisqu'en 2010, les taux avaient été augmentés de + 80 % :

	Taux 2020	Taux 2021	Bases 2021	Produit attendu
Foncier non bâti	36.66 %	37.03 %	33 100	12 257 €
Foncier bâti	20.83 %	(*) 43.36 %	221 300	95 956 €
C.F.E.	16.06 %	16.22%	31 800	5 174 €
TOTAL				113 387 €

(*) soit le taux communal additionné de l'ex. taux départemental.

Il est précisé que le fait d'augmenter les taux de 1 % apporte une rentrée supplémentaire de 1 126€ pour la commune.

▪ BUDGET PRIMITIF 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2021 équilibré de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES	PROPOSITIONS	RECETTES	PROPOSITIONS
Chapitre 011	130 450.00 €	Chapitre 70	35 230.00 €
Chapitre 012	163 150.00 €	Chapitre 73	143 898.00 €
Chapitre 014	15 871.00 €	Chapitre 74	84 408.00 €
Chapitre 65	50 029.00 €	Chapitre 75	1 101.87 €
Chapitre 66	320.00 €	Chapitre 76	5.00 €
Chapitre 67	99 121.00 €	Chapitre 77	2 000.00 €
Article 022	5 000.00 €	Chapitre 013	2 900.00 €
Article 023	13 750.00 €	Article 002 résultat 2020 reporté	208 148.13 €
TOTAL	477 691.00 €	TOTAL	477 691.00 €

- Section d'investissement :

DEPENSES	PROPOSITIONS	RECETTES	PROPOSITIONS
Chapitre 21	103 298.69 €	Chapitre 10	9 100.00 €
Chapitre 16	4 000.00 €	Chapitre 13	9 644.00 €
Article 001 - reprise déficit	10 095.31 €	Chapitre 16	79 900.00 €
		Article 021	13 750.00 €
		Article 024	5 000.00 €
TOTAL	117 394.00 €	TOTAL	117 394.00 €

2°) ASSURANCE ET RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL ⇨ N OUVEAUX CONTRATS

Il est proposé aux élus d'approuver le projet de mise à jour du contrat d'assurance communale dont la cotisation annuelle TTC s'établit à 2 466.94 € (contre 2 506 € actuellement). Ce nouveau contrat offre les compléments de garanties suivants : nouveau barème de protection juridique, cybersécurité, barnums, évènements naturels hors catastrophes naturelles.

De même, les conseillers sont appelés à se positionner sur la proposition des nouveaux risques statutaires auprès de Groupama, soit :

- pour les agents CNRACL : taux de cotisations 6.13 % au lieu de 7.31 % (contrat actuel de la SMACL), avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaires au lieu de 10 jours ;
- pour les agents IRCANTEC : taux de cotisations 1.05 € au lieu de 1.70 %, avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire au lieu de 10 jours.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité les conseillers municipaux approuvent le nouveau contrat d'assurance proposé par Groupama ainsi que les nouveaux risques statutaires. Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats correspondants et tout document s'y rapportant. IL sera mis fin aux contrats conclus avec la SMACL le 31 décembre prochain.

III - VOIRIE ET TRAVAUX

1°) TRANSFERT ECLAIRAGE PUBLIC LE BOTELET

Les élus sont appelés à approuver le transfert de l'éclairage public de l'impasse du Botelet afin d'intégrer les 3 candélabres dans le patrimoine communal. A défaut, le SDEC Energie devra réaliser la déconnexion de ces 3 foyers de l'armoire n° 2.

Il est rappelé que la voirie, les espaces verts et communs n'ont, à ce jour, pas été transférés dans le domaine public.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le transfert du réseau de l'éclairage public,
- **autorise** Monsieur le Maire à demander son intégration auprès du SDEC Energie,
- **demande** l'ouverture du contrat électrique correspondant et la mise en service de cet éclairage.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Madame CHARLES fait part des informations suivantes :

↳ État civil :

- 1 naissance : Julia STEMPINSKI, le 28 janvier dernier.

↳ Scolaire :

▪ Mi-mars, trois cas de covid ont été détectés au sein d'une famille. La fratrie concernée a aussitôt été placée en isolement. Les 12 enfants ayant mangé à la cantine avec ces 3 enfants ont été identifiés comme « cas contact » et ont dû rester 7 jours à l'isolement. Heureusement, tous ont été testés négatifs. Sur les recommandations de l'Agence Régionale de Santé, la cantine a été fermée car il s'agissait de 3 cas de variant anglais.

Pour information, à la fin des vacances scolaires de février, une de nos agents a également été testée positive au covid. Celle-ci a été placée en isolement et a repris ses fonctions après un arrêt de 10 jours.

▪ Lors du dernier conseil d'école, l'équipe enseignante a signalé qu'elle avait remarqué un relâchement concernant le port du masque sur le parking. Afin d'essayer d'y remédier, il est proposé d'interdire de fumer sur le parking, proposition validée à l'unanimité par les élus.

▪ Depuis plusieurs années, nous accueillons des stagiaires à l'école maternelle ; il s'agit essentiellement d'élèves scolarisés en classes de seconde à terminale et qui préparent un examen ayant trait à la petite enfance. Or, cette année, les conditions d'accueil demandent un investissement lourd de la part de nos agents en raison du protocole sanitaire instauré depuis mai 2020. En outre, depuis cette rentrée de mai 2020, nous souhaitons préserver la santé des enfants et éviter la présence de personnes extérieures à l'intérieur du groupe scolaire. Aussi, nous allons cesser, peut-être provisoirement, d'accueillir des stagiaires dès la rentrée de septembre 2021.

Monsieur VANNESTE fait part des informations suivantes :

↳ Affaires sociales :

▪ Il n'est toujours pas possible de visiter nos Anciens comme nous l'avions évoqué lors du dernier conseil municipal. Eventuellement, la commission pourrait se réunir pour élaborer un questionnaire à distribuer aux personnes de plus de 65 ans.

↳ Fêtes et cérémonies :

▪ Le traditionnel repas des Anciens ne peut toujours pas avoir lieu cette année. Habituellement, il se tient à cette période, soit en avril - mai.

Monsieur CALLEJAS fait part des informations suivantes :

↳ Personnel

▪ Le 1^{er} avril dernier, nous avons recruté Monsieur CHATEL Thierry, sous la forme d'un contrat aidé par l'Etat à hauteur de 45 %. Son contrat a été établi pour un an, éventuellement renouvelable 5 ans sous conditions. Il remplace Monsieur MOSTIER Guillaume.

↳ Travaux :

- La première partie des travaux de réfection de sol de la salle Gobusseau a été réalisée fin février. Ceux de la petite salle sont programmés pour la fin avril.

Nous avons été sollicités pour des particuliers souhaitant acheter le parquet que nous avons récupéré de la grande salle. Il convient d'en définir un tarif, étant précisé qu'en 2013, le coût du m² était de 49.75€ HT posé.

A l'unanimité les élus approuvent la vente de ce parquet auprès des personnes intéressées, moyennant le tarif de 5 € le m².

- Une plate-forme bétonnée devrait être créée par Otri afin de finaliser l'installation de la borne à verre située rue Emile Lerat.

- Nous avons fait établir un devis pour le remplacement des sanitaires de l'école. Le projet porte sur un « prêt à poser » répondant aux normes d'accessibilité. Le montant HT s'élève à 21 840.00 € et est susceptible d'être financé par la Région. Considérant le montant et les opérations déjà en cours cette année, ce projet sera probablement à envisager pour le budget 2022.

Monsieur DUVAL fait part des informations suivantes :

- Nous avons condamné l'interrupteur du château d'eau afin d'en réserver le strict usage aux exploitants agricoles communaux. Un code d'accès leur est communicable sur demande. Néanmoins, certains habitants ont fait part de leur mécontentement puisqu'ils arrosaient leur jardin avec cette eau. Aussi, les élus décident de communiquer ce code aux habitants de Cesny aux Vignes qui le demanderont ; ceux-ci devront se présenter en mairie et s'engager par écrit à ne pas divulguer ce code.

- La Communauté de Communes va réaliser des travaux d'entretien léger sur les voiries d'intérêt communautaire courant mai. Les conseillers sont invités à signaler en mairie, avant le 9 avril, les endroits où les voiries sont ponctuellement dégradées et / ou dangereuses.

- La commission de sécurité de la Préfecture procédera à la visite du site Gobusseau jeudi après-midi. Le compte-rendu de cette visite sera étudié par les membres de la commission plénière le 4 mai prochain.

↳ Monsieur LAMBERTZ évoque les problèmes de connexion d'internet sur certains secteurs de la commune, voire l'absence totale de réseau pour quelques administrés. Monsieur le Maire rappelle que différents courriers de doléances ont été adressés au Conseil Départemental et à Orange, courriers restés sans réponse à ce jour ; aussi va-t-il en informer Monsieur le Préfet du Calvados.

Monsieur LAMBERTZ fait savoir qu'à l'initiative de quelques riverains de la route de 4 Puits, une pétition va circuler auprès des habitants de la commune afin d'appuyer notre demande d'arrivée de la fibre.

↳ Madame HEUZÉ soumet l'idée d'un projet culturel pour Cesny aux Vignes en 2022, intitulé « les Promenades Musicales du Pays d'Auge ». Il s'agit d'un festival créé en 1995 et soutenu par diverses institutions. Elle fait part du souhait de collaboration entre les Promenades Musicales du Pays d'Auge et l'Ensemble Correspondances ; ce dernier réunit une troupe de chanteurs et d'instrumentistes sous la direction du claveciniste et organiste Sébastien DAUCÉ. Le projet culturel envisagé pour 2022 s'intitule « Le Ballet de Cour » et une implication de l'école et des commissions Culture et Scolaire serait judicieuse. Trois communes sont retenues en 2022 dans le Calvados, dont une seule rurale, soit Cesny aux Vignes si ce projet est susceptible d'intéresser le personnel enseignant de notre école.

Il est décidé d'organiser une réunion de présentation lors du prochain conseil municipal avec les différents partenaires intéressés et Madame BONAVENTURE, Directrice de l'école.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée 21 H 15.